

Le dix sept avril deux mil neuf convocation du conseil municipal pour le lundi vingt sept avril deux mil neuf à vingt heures trente.

### Ordre du jour

- Attribution des subventions 2009
- Programme Voirie 2009
- VC4 : présentation de l'aménagement
- Route de Kerlaudy : maîtrise d'œuvre
- Espace Enfance, jeunesse et Culture : assurance « Dommages Ouvrage »
- Communauté de communes du Pays léonard : fonds de concours
- Bâtiments : point sur les travaux
- Création, sans recrutement, de deux postes d'adjoint technique principal
- Modifications budgétaires
- Questions diverses

Le Maire  
Aline CHEVAUCHER

---

### Session ordinaire

Le vingt sept avril deux mil neuf à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, J.J. LE DUFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, O. MONCUS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE.

Excusés : F. SAILLOUR, D. LE GALL

M. Jean Jacques LE DUFF a été nommé secrétaire.

### **Attribution des subventions 2009**

Mme le Maire demande à Monsieur Jean Jacques LE DUFF de présenter le compte rendu de la commission des Finances réunie le 23 avril 2009. La commission propose de reconduire pour 2009 les subventions attribuées aux associations en 2008.

Mme le Maire précise que cette décision se justifie par le fait que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. Par ailleurs les associations disposent de bonnes infrastructures. De plus la commune achète régulièrement du matériel mis à leur disposition.

**ASSOCIATIONS DE PLOUENAN  
SUBVENTIONS**

	Accordée en 2008	Sollicitée pour 2009	Proposition 2009	Votée en 2009 par le conseil municipal
Amicale Laïque	785,00 €	800,00 €	785,00 €	785,00 €
F.N.A.C.A <b>55</b>	262,00 €	280,00 €	262,00 €	262,00 €
Ijin ha spered ar vro <b>36</b>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Tennis Club <b>118</b>	1 046,00 €	1 046,00 €	1 046,00 €	1 046,00 €
Subvention exceptionnelle Participation location de salle	3 500,00 €	3500 + 2500	3 500,00 €	3 500,00 €
A.D.M.R - Aide Ménagère	408,00 €	800,00 €	408,00 €	408,00 €
Association Kanfarted Kerellon <b>125</b>	628,00 €	- €	628,00 €	628,00 €
Cyclo Club <b>59</b>	481,00 €	481 + 300	481,00 €	481,00 €
Société de Chasse <b>49</b>	484 + 700	484,00 €	484,00 €	484,00 €
Association des Personnes Agées de Penzé <b>60</b>	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
A.C - P.G -T.O.E - C.A.T.M et V.G <b>22</b>	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Club des retraités <b>170</b>	419,00 €	419,00 €	419,00 €	419,00 €
Mutuelle Coups Durs <b>76</b>	241,00 €	250,00 €	241,00 €	241,00 €
HBC Haut Léon <b>110 dont 68 de Plouéan</b>	2405 + 114 minibus	2 500,00 €	2 623,00 €	2623,00 €
Gym adultes <b>129</b>	471,00 €	1 000,00 €	471,00 €	471,00 €
Avel Dro <b>64</b>	575,00 €	600,00 €	575,00 €	575,00 €
Les speederien de Plouéan <b>36</b>	200,00 €	300,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité d'animation de Kerlaudy <b>14</b>	210,00 €	- €	- €	- €
A.P.E.L - Kerellon <b>132</b>	523,00 €	650,00 €	523,00 €	523,00 €
Tennis de table <b>42</b>	628,00 €	750,00 €	628,00 €	628,00 €
Association Détente et Culture <b>21</b>	575,00 €	575,00 €	575,00 €	575,00 €
Gars de Plouéan - Football <b>145</b>	2 679,00 €	2 750,00 €	2 679,00 €	2 679,00 €
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Penzé	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €
Kumo Judo Club 19	475,00 €	- €	- €	- €
Comité des fêtes 25	350,00 €	450,00 €	350,00 €	350,00 €
Veufs et veuves du Finistère <b>25 de Plouéan</b>	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €
Guialenn Nevez Pont Eon	200 +100	250,00 €	200,00 €	200,00 €
Team Billout Compétition	- €	- €	- €	- €
Dragon Training Center Plouéan	200,00 €	300,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 436,00 €</b>	<b>21 762,00 €</b>	<b>18 055,00 €</b>	<b>18 055,00 €</b>

\* dont 559 kms \* 0,39

**AUTRES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES**

	Accordée en 2008	Sollicitée en 2009	Proposition 2009	Votée en 2009 par le conseil municipal
Fondation Perharidy	133,00 €	- €	133,00 €	133,00 €
Secours catholique du Finistère (+ 250 € par CCAS à la section locale)	204,00 €	- €	204,00 €	204,00 €
Confrérie de l'artichaut	306,00 €	- €	306,00 €	306,00 €
Mutuelle des agents territoriaux	- €	352,00 €	- €	- €
La croix d'or Plouvorn	82,00 €	- €	82,00 €	82,00 €
Handisport Club Léonard	102,00 €	100,00 €	102,00 €	102,00 €
Secours populaire	102,00 €	- €	102,00 €	102,00 €
Centre d'éducation musicale et artistique de St Pol de Léon	82,00 €	- €	82,00 €	82,00 €
Peuples solidaires	51,00 €	- €	51,00 €	51,00 €
France Adot 29	51,00 €	- €	51,00 €	51,00 €
Centre d'information des droits des femmes	51,00 €	300,00 €	51,00 €	51,00 €
Courses pédestres St Pol-Morlaix	- €	- €	- €	- €
AC Léonarde Compétition	153,00 €	- €	- €	- €
Association de développement sanitaire 4 x nombre de personnes de plus de 60 ans	2 468,00 €	4 * + 60 ans	2 468,00 €	2 468,00 €
ART	51,00 €	100,00 €	51,00 €	51,00 €
Société hippique du Léon	102,00 €	- €	- €	- €
Association des visiteurs de prisons 82 € en 2007	Pas de demande	- €	82,00 €	82,00 €
Amicale des donneurs de sang	124,00 €	Pas de demande	- €	- €
Amicale'ment Vôtre	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Association de pêche et protection en milieu aquatique de St Pol de Léon	80,00 €	150,00 €	80,00 €	80,00 €
Présence-Ecoute	- €	- €	51,00 €	51,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 462,00 €</b>	<b>1 322,00 €</b>	<b>4 216,00 €</b>	<b>4 216,00 €</b>

## AUTRES DEMANDES

Collège des deux baies
A.FO.BAT 29
MFR Morlaix
Institut rural de Lesneven
MFR Loudeac
Chambre des métiers et de l'artisanat
Association des paralysés de France
FNATH
Association de parents d'enfants dyslexiques
Association des sclérosés en plaques
Association Régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne
France Alzheimer
Visite des Malades dans les établissements hospitaliers
ADAPEI du Finistère
Association Queffleuth et Belizal
Vie Libre
ADDESKI
Les P'tites Canailles
Solidarité paysans du Finistère
Ste St Vincent de Paul
Enfance et partage
Diwan Kastel Poal
Arvorign Fm
Comité de chômeurs et précaires du pays de Morlaix
Association des officier marinières en retraites et veuves
La Croix Rouge Française
Banque alimentaire du Finistère
ASAD
SOS Amitié Brest
Vie espoir 2000
La prévention routière
Les restaurants du cœur
Bibliothèque sonore de Quimper
Eaux et Rivières
Bleuniadur

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal attribue aux associations les subventions proposées par la commission des Finances.

### **Programme Voirie 2009**

M. Jean Paul CAER, adjoint à la voirie, présente le programme Voirie 2009 élaboré par la commission « Voirie » réunie le 10 décembre 2008 et le 26 mars 2009 ainsi que le coût estimatif des travaux :

Botscao	Enduit bicouche fluxé 2 615,65 euros TTC
Keriniés	Enduit bicouche 3 175,38 euros TTC
Route de Kerbic (TC) CD 769	Enduit bicouche fluxé 9 041,76 euros TTC
Lanneunet Prat Meur	Enduit bicouche fluxé 6 539,13 euros TTC
Penzé LE SANN	Reprise béton lavé devant chez LE SANN Accodrain sur toute la largeur de chaussée + canalisation Enrobé chez M. TRIPET 13 383,24 euros TTC
Kersabiec	Enduit bicouche fluxé 13 078,26 euros TTC
Accès Jaouen	Accès à la ferme 2 500 euros TTC
Venelle du lavoir	Enrobé 0/10 Mise à niveau des ouvrages 3 976,70 euros TTC
Trottoir Park an Dossen et parking container	Préparation des trottoirs Enrobé 0/6 manuel Parking container en enduit bicouche Délimitation des entrées par pavés synthétiques collés 33 583,68 euros TTC
Trottoir route de Pont Eon (TC) chaussée (TC)	Préparation des trottoirs, enrobé 0/6 manuel, 20 870,20 euros TTC sur chaussée, mise à niveau des ouvrages 20 406,75 euros TTC
Purges Marché U	Rabotage de la chaussée, grave bitume 0/14, enrobé 0/10 5 000 euros TTC

Zone de Bel Air	Scarification, GNT 0/31,5 + bicouche Raccordement du réseau pluvial à 3 lots 13 311,48 euros TTC
Kerespern	Bicouche à l'émulsion de bitume 2 631,20 euros TTC
Serre COZ	Scarification, GNT 0/31,5 + bicouche 4 006,60 euros TTC
Route de Kériel	Scarification, enduit bicouche 6 000 euros TTC

Total Tranche ferme	109 801,32 euros TTC
Total Tranche conditionnelle	50 318,71 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme Voirie 2009 tel que présenté par M. Jean Paul CAER et autorise Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **VC4 : présentation de l'aménagement**

M. Jean Paul CAER présente le projet d'aménagement de la V.C. 4.

Les objectifs principaux sont le traitement des eaux pluviales, la limitation de la vitesse et l'amélioration de l'entrée Ouest du bourg conformément au programme établi en début de mandat.

Les principaux aménagements proposés pour atteindre ces objectifs sont : une chicane au niveau de chez QUERE, réfection du réseau d'eaux pluviales de chez STOBAC à chez PENNORS, la réalisation d'un dôme imitation granit devant la CBA.

Le conseil entame une réflexion sur la vitesse qui sera autorisée sur cette route ultérieurement. Ne serait il pas opportun de déplacer le panneau agglomération au niveau de chez QUERE ?

Le coût des travaux est estimé à 200 000 euros TTC. Les deux postes importants sont le décaissement et les enrobés.

M. Jean Paul CAER souhaite que le projet soit également présenté à tous les riverains, particuliers et professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet d'aménagement de la VC4.

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général.

Autorise Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

M. Jean Jacques HIRRIEN demande que soit étudié à cette occasion le problème d'évacuation des eaux pluviales des EFL.

### **Route de Kerlaudy : maîtrise d'œuvre**

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 20 mars 2009 le conseil municipal avait donné pouvoir au maire pour retenir l'offre la mieux disante pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la RD 65 Route de Kerlaudy .

Elle récapitule les offres :

	Maîtrise d'œuvre	Levé topo
A et T Ouest	15 000 HT	2 040 HT
Sévaux	9 765 HT	1 696,50 HT
ATGT	34 500 HT	3 000HT
ING Concept	19 900 HT	3 950 HT

Après analyse des offres Mme le Maire explique qu'elle a retenu le cabinet A et T Ouest, offre la mieux disante. De plus la C.C.P.L. qui a acquis le terrain PLOUZEN a confié le plan d'aménagement de cette zone également à A et T Ouest. Il paraît en effet judicieux d'avoir une bonne coordination pour traiter cette entrée de zone située sur la RD 65.

Mme le Maire rappelle les différentes tranches prévues dans l'aménagement :

- 1) partie agglomérée du rond point de Croas ar Valy à la maison JEGOUDEZ
- 2) zone agricole
- 3) entrée de Kerlaudy

Le conseil municipal approuve cette décision.

Mme le Maire conclue en informant que la première réunion de concertation aura lieu le lundi 4 mai 2009 en présence du maître d'œuvre, des membres de la commission voirie et des différents gestionnaires des réseaux.

### **Espace Enfance, Jeunesse et Culture : assurance « Dommages Ouvrage »**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de souscrire une assurance « Dommages Ouvrage » pour la construction de l'espace Enfance, Jeunesse et Culture.

Trois assurances ont été consultées pour couvrir les risques suivants : garantie obligatoire Dommages, garantie facultative des éléments d'équipements, garantie facultative des dommages immatériels après réception.

Mme le Maire récapitule les offres :

Groupama	15 179,94 euros TTC
SMACL	14 245,93 euros TTC
<b>SMABTP</b>	<b>13 810,59 euros TTC</b>

Le conseil municipal retient l'offre de la SMABTP.

M. Daniel QUIVIGER explique que le chantier avance dans de bonnes conditions. M. LE POURVEER et son assistant suivent le travail des entreprises de façon très rigoureuse. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis matin en présence également de M. PODER qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **Communauté de communes du Pays léonard : fonds de concours**

Mme le Maire explique que la loi « Libertés et Responsabilités locales » du 13 juin 2004 avait assoupli les conditions d'octroi de Fonds de Concours des communautés de communes aux communes membres.

Par délibération du 31 mars 2009 les conseillers communautaires ont décidé de reconduire les fonds de concours communautaires au profit des communes membres excepté ROSCOFF et SAINT POL DE LEON.

L'objectif de ce fonds de concours est d'assurer un développement solidaire de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire afin que toutes les communes membres bénéficient d'une dynamique intercommunale.

Le conseil communautaire a décidé de fixer le montant maximal de ce Fonds de concours à 50.000 euros par commune.

Elle rappelle que ce fonds de concours, d'une part, ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions et hors TVA, par la commune, et, d'autre part, doit donner lieu à des accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Mme le Maire propose de solliciter le fonds de concours communautaire pour la réalisation de l'Espace Enfance, Jeunesse et Culture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des conditions générales,

Autorise Mme le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays léonard, l'octroi du Fonds de concours communautaire pour la réalisation de l'Espace Enfance, Jeunesse et Culture.

Donne pouvoir à Mme Le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.



## **Bâtiments : points sur les travaux**

M. Daniel QUIVIGER fait le point sur les travaux en cours.

Il a été confié à l'entreprise GUEGUEN la réfection des chéneaux au Cristal, la réparation de la toiture de la poste et le remplacement de gouttières à l'école publique du bourg.

Les travaux sur l'église ont été réalisés par l'entreprise Hydeal : traitement des mousses et éloignement des volatiles.

M. QUIVIGER explique qu'il va être nécessaire d'engager une réflexion sur le chauffage de la salle omnisport et sur le remplacement de la chaudière de l'école de Penzé. Des devis vont être sollicités.

## **Création, sans recrutement, de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

L'assemblée délibérante,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 206-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant les nécessités de service,

Vu le tableau des effectifs de PLOUENAN,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide

La création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 32H45 et la suppression d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 32H45 à compter du 1<sup>er</sup> août 2009. Le tableau des effectifs sera modifié conformément à cette décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par arrêté de l'autorité territoriale à ces emplois sont inscrits au budget, article 64111 et les crédits seront reconduits chaque année.

Mme le Maire précise que ces postes seront pourvus respectivement par M. Marc PLEIBER et Mme Armelle SAILLOUR.

## **Modifications budgétaires**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire, à la demande de M. Le Percepteur, de procéder à quelques modifications budgétaires :

Chapitre 014	7395	Dégrèvement JA	- 1 000 euros
	7391171	Dégrèvement JA	+ 1 000 euros
Chapitre 65	65736	Subvention CCAS	- 4 000 euros
	657362	Subvention CCAS	+ 4 000 euros
OFI	168	Emprunt CAF	- 100 000 euros
	16818	Emprunt CAF	+ 100 000 euros
	1641	Emprunt	- 1 000 euros
ONA	280417	Amortissement	+ 1 000 euros

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les modifications budgétaires présentées et autorise Mme le Maire à procéder aux opérations correspondantes.

## **Questions diverses**

### **Les P'tits Mousses de Penzé : demande de subvention**

Mme le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association « Les P'tits mousses de Penzé ». Cette association gère la garderie de l'école publique de Penzé.

Après avoir pris connaissance du bilan 2008 et du budget prévisionnel 2009,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Attribue une subvention de 580 euros à l'association « Les P'tits Mousses de Penzé ».

### **Etude coordination Jeunesse**

Le conseil communautaire a décidé de confier à la Caisse d'allocations familiales une étude sur une coordination « Jeunesse » à l'échelle du territoire communautaire.

Afin de suivre ce dossier il est nécessaire de nommer un élu référent.

Le conseil municipal désigne :

Jean Jacques LE DUFF référent titulaire

Anne MARC référente suppléante

### **Roscoff to Roscoff**

Mme le Maire fait part de la demande de M. François LE DISSES qui organise un trail en mai 2010 : « ROSCOFF to ROSCOFF ». Pour financer son projet il souhaite organiser un loto au Cristal et sollicite la mise à disposition gratuite de la salle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas mettre la salle gracieusement à la disposition de cette association, le trail ne faisant aucune étape à PLOUENAN.

### **Service Espaces verts : remplacement pendant les congés d'été**

Mme le maire explique que tous les ans la commune recrute un saisonnier en juillet et août pour pallier les absences des agents des services techniques. Elle informe qu'elle a recruté un jeune étudiant qui a l'habitude de travailler dans les pépinières pendant les vacances scolaires : Benjamin KERNEIS de BODILIS.

### **Campagne « Fleurir le Finistère » 2009**

Mme le Maire propose au conseil d'inscrire de nouveau la commune au concours « des villes et villages fleuris et des maisons fleuries ».

Chaque conseiller signalera en mairie les jardins qui présentent un intérêt pour concourir.

M. MONCUS signale le travail fait par les jardiniers notamment au niveau du rond point de Croas ar Valy qui est magnifique. Un arrosage automatique va être installé sur le parterre devant la mairie.

Le projet actuel est le fleurissement de la rue Colonel de Soyer.

### **Elections européennes**

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 7 juin 2009 au Mille Club. Le scrutin est ouvert de 8H à 18H.

Chaque conseiller recevra une convocation lui indiquant ses heures de permanence.

### **Prévention des risques**

Mme le Maire invite les conseillers à se mobiliser pour la journée sur la « Prévention des risques » organisée par Maël SAILLOUR en collaboration avec les animateurs et les écoles de la commune.

Des animations auront lieu dans les écoles sur la prévention routière, au foyer et au Cristal avec l'intervention de la troupe de Nous pour la prévention des risques de façon plus générale.

M. SAILLOUR informe le conseil que les projets du site Internet et du livre de M. TONNARD suivent leur cours.

### **Convention d'entretien des véloroutes**

Mme le Maire donne lecture de la convention à passer avec le conseil général du Finistère. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'entretien des sections de la véloroute « La littorale » ainsi que des aménagements qui y sont réalisés par le Département sur la section de Port Neuf en Sibiril, Plougoulm, Santec, Roscoff, Saint Pol de Léon et Plouéan.

Les partenaires (le Conseil général, la Communauté de communes du Pays léonard et les communes) s'engagent à exécuter l'entretien des sections conformément aux dispositions de la convention.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Autorise Mme le Maire à signer la convention d'entretien de la véloroute « La Littorale » à passer avec le Conseil général.

### **Tro Breiz**

Mme le Maire rappelle que la commune recevra l'étape du Tro Breiz le 7 août 2009 soit environ 1 500-2 000 pèlerins.

M. LE DUFF réunira sa commission pour préparer cet évènement (logistique, pot de bienvenu, animations, fléchage...).

### **Pont Eon : assainissement**

M. Alain KERBRAT interroge Mme le Maire sur les problèmes d'assainissement qui se posent à Pont Eon. En effet beaucoup d'assainissements non collectifs ne sont pas aux normes. Etant donné la configuration du site le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement étudie la possibilité de mettre en place un réseau semi collectif.

Mme le Maire rappelle que M. Laurent GUERIN est à la disposition des personnes désirant avoir des informations dans le cadre du SPANC.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres